



Notice de présentation

Enregistrement d'une délégation de télédéclaration du dossier PAC

(campagne 2015)

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 3 |
| Introduction..... | 3 |
| A savoir avant de commencer | 3 |
| Enregistrement de la délégation | 4 |
| 1. Saisie de la délégation..... | 5 |
| 2. Signature électronique et accusé de réception | 6 |
| Suppression de la délégation | 7 |
| 1. Saisie de la suppression..... | 7 |
| 2. Signature électronique et accusé de réception | 7 |
| Modification de la délégation | 9 |
| 1. Les modifications possibles | 9 |
| 1.1. Changement de l'organisme de services | 9 |
| 1.2. Modification du niveau de la délégation..... | 10 |
| 2. Signature électronique et accusé de réception | 11 |
| Suivi du traitement de votre demande | 12 |

Introduction

Introduction

Un agriculteur qui souhaite déposer son dossier PAC par Internet (TelePAC) peut soit le faire lui-même de manière autonome, soit recourir à un organisme de services (OS). Dans ce deuxième cas, il doit **déléguer à l'OS** la télédéclaration de son dossier. Le mandat ainsi donné à l'OS peut être de deux niveaux :

- préparation simple → l'OS est chargé par l'agriculteur de préparer le dossier sur TelePAC, mais finalement c'est l'agriculteur qui signe le dépôt du dossier (signature électronique) ;
- préparation + signature → l'OS est toujours chargé de préparer le dossier sur TelePAC, mais il reçoit en plus de la part de l'agriculteur une délégation de signature : c'est lui qui pourra signer le dépôt du dossier en lieu et place de l'agriculteur.

Dans les deux cas, pour que l'OS puisse accéder aux données de l'agriculteur, puis préparer et, le cas échéant, signer le dépôt du dossier, il est nécessaire que l'agriculteur enregistre préalablement sa délégation. Cet enregistrement se fait directement sous TelePAC.

La présente notice a pour objet de présenter les modalités pratiques d'enregistrement de la délégation de télédéclaration par l'agriculteur.

A savoir avant de commencer

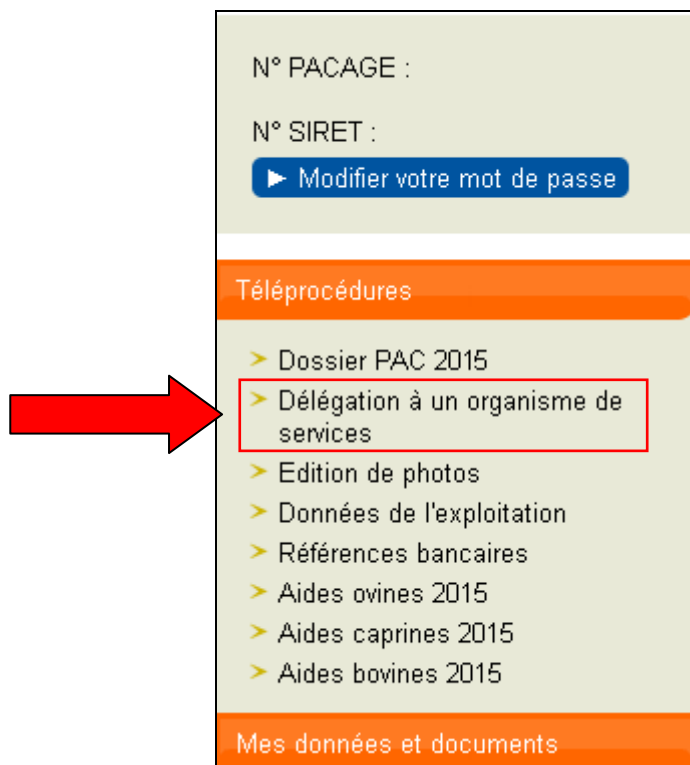
→ **ATTENTION – L'enregistrement sous TelePAC de la délégation de votre télédéclaration 2015 auprès d'un organisme de services ne remplace pas l'engagement contractuel que vous devez conclure avec cet organisme.** En effet, vous devez avoir préalablement contacté l'organisme, vous être assuré qu'il prend bien en charge votre télédéclaration 2015, et avoir conclu avec lui un contrat de délégation définissant bien vos responsabilités respectives.

→ Si vous avez délégué la déclaration de votre dossier PAC à l'organisme de services mais pas la signature, vous devrez vous connecter sur TelePAC **avant le 9 juin 2015** pour signer électroniquement le dépôt de votre déclaration, ou envoyer à votre DDT(M)/DAAF le récapitulatif papier de dépôt après l'avoir signé.

→ Si vous faites partie d'un GAEC, vous devrez imprimer et faire signer par chacun des associés le document intitulé « **Formulaire d'autorisation de signature pour l'enregistrement d'une délégation de télédéclaration donnée par un GAEC à un organisme de services** », que vous trouverez dans l'onglet « Formulaires et notices » de TelePAC.

Enregistrement de la délégation

Pour enregistrer votre demande de délégation, vous devez vous connecter sur TelePAC et accéder au module « **Délégation à un organisme de services** » du menu « **Téléprocédures** ».



La première page qui s'affiche est un **écran d'accueil**. Lisez attentivement son contenu avant de commencer la télédéclaration ; il récapitule les informations essentielles pour mener à bien votre télédéclaration.

Le contenu de l'écran d'accueil diffère selon que vous avez commencé ou non à enregistrer une délégation pour 2015.

Vous pouvez enregistrer une délégation si vous êtes dans l'un des cas suivants :

- vous n'avez pas encore saisi de délégation pour la télédéclaration de votre dossier PAC 2015 ;
- vous aviez saisi une délégation mais l'organisme de services a rejeté votre demande de délégation ;
- vous aviez saisi une délégation, mais vous l'avez ensuite vous-même supprimée.

Pour passer à l'enregistrement de votre délégation, cliquez sur « **DELEGUER VOTRE TELEDECLARATION A UN ORGANISME DE SERVICES** » en bas à droite de la page d'accueil.

1. Saisie de la délégation

Vous arrivez sur un premier écran qui vous permet de sélectionner votre organisme de services.

Il convient de sélectionner, parmi la liste déroulante [1], l'organisme de services avec lequel vous avez conclu un engagement.

Remarque : dans cette liste figurent les organismes de services agréés par la DDT(M) ou la DAAF de votre département. Si l'organisme avec lequel vous avez conclu un engagement n'est pas présent dans la liste, contactez votre DDT(M)/DAAF.

Après avoir sélectionné l'organisme de services dans la liste déroulante, vous pouvez visualiser les informations le concernant [2]. Ces informations vous permettent de vérifier qu'il s'agit bien de l'organisme de services avec lequel vous avez souscrit un contrat.

 Oui Non'. The 'Oui' radio button is marked with a red box and '[3]'. At the bottom right, the 'CONFIRMER LA DÉLÉGATION' button is marked with a red box and '[4]'. The 'ANNULER LA SAISIE' button is also visible."/>

Si l'organisme de services est habilité à la signature des dossiers PAC, vous avez la possibilité de demander une délégation de signature. Il convient alors de cocher la case de votre choix [3].

La confirmation de vos choix s'effectue alors en cliquant sur « CONFIRMER LA DELEGATION » en bas à droite de l'écran [4].

La validation de votre enregistrement de délégation ne sera effective qu'après l'étape de signature électronique.

2. Signature électronique et accusé de réception

Pour enregistrer définitivement votre délégation, vous devez la signer électroniquement. Un récapitulatif de votre délégation et de vos engagements vous est présenté. Si vous en agréez les termes, cliquez sur le bouton « **ACCEPTER LES CONDITIONS ET SIGNER ELECTRONIQUEMENT LE DEPOT DE LA DELEGATION** » [6].

La signature de votre délégation génère un accusé de réception que vous pourrez télécharger immédiatement après la signature. Cet accusé de réception restera toujours accessible dans l'écran ACCUEIL du module « Délégation à un organisme de services ».

Si vous souhaitez recevoir l'accusé de réception de votre délégation par e-mail, vous pouvez le préciser [5] avant de cliquer sur le bouton de signature électronique,

Cet e-mail n'est pas obligatoire. Néanmoins il permettra de vous transmettre directement la réponse de l'organisme de services à votre demande de délégation (l'acceptation ou le refus de votre demande de délégation par l'organisme de services).

Reportez-vous au chapitre « Suivi du traitement de votre demande » pour savoir comment être informé de l'acceptation ou du refus de votre délégation par l'organisme de services.

A ce stade, tant que l'organisme de services n'a pas accepté ou rejeté votre délégation, vous gardez la possibilité de la modifier ou de la supprimer .

Suppression de la délégation

Vous pouvez supprimer votre délégation tant que l'organisme de services n'a pas validé sa prise en charge. Pour supprimer une délégation, cliquez sur « **MODIFIER OU SUPPRIMER LA DELEGATION DE VOTRE TELEDECLARATION** » en bas à droite de l'écran d'accueil.

1. Saisie de la suppression

Précisez la nature de votre demande en sélectionnant le choix [1] correspondant à la suppression, puis cliquez sur « **CONFIRMER LA SUPPRESSION OU LA MODIFICATION** » [2], en bas à droite de la page.

ACCUEIL DELEGATION FORMULAIRES ET NOTICES

N° PACAGE : N° SIRET :

TELEDECLARATION DE LA DELEGATION

Vous avez procédé le jj/mm/2015 à la signature électronique d'une délégation auprès de l'organisme XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX pour la préparation et pour la signature de votre dossier PAC 2015.

Adresse : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Représenté par : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX en qualité de : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

► [Cliquer ici pour consulter l'accusé de réception de votre délégation.](#)

Votre délégation est actuellement en attente de validation par l'organisme XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX . En l'état, cela signifie que cet organisme n'a pas encore accepté de prendre en charge votre télédéclaration.

Si vous le souhaitez, vous pouvez (cocher la case correspondante) :

Supprimer la délégation que vous avez signée [1]

Modifier l'organisme auquel vous confiez votre télédéclaration

Modifier la nature de la délégation que vous confiez à l'organisme sélectionné [2]

► CONFIRMER LA SUPPRESSION OU LA MODIFICATION [2] ► ANNULER LA SAISIE

2. Signature électronique et accusé de réception

Vous devez ensuite signer électroniquement votre suppression pour la rendre définitive. L'écran ci-dessous vous présente un récapitulatif de votre suppression. Pour confirmer la suppression de la délégation, cliquez sur « **ACCEPTER LES CONDITIONS ET SIGNER ELECTRONIQUEMENT LA SUPPRESSION DE LA DELEGATION** » [4], en bas à droite de l'écran.

| | | | | | | |
|--|------------|------------------------|--|--|---|--|
| ACCUEIL | DELEGATION | FORMULAIRES ET NOTICES | | | | |
| N° PACAGE : | | N° SIRET : | | | | |
| TELEDECLARATION DE LA DELEGATION | | | | | | |
| <p>Vous avez procédé le jj/mm/2015 à la signature électronique d'une délégation auprès de l'organisme XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX pour la préparation et pour la signature de votre dossier PAC 2015.</p> <p>Adresse : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX</p> <p>Représenté par : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX en qualité de : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX</p> <p style="text-align: center;">► Cliquer ici pour consulter l'accusé de réception de votre délégation.</p> <p>Vous demandez maintenant la suppression de cette délégation. Pour que cette demande de suppression soit prise en compte, vous devez la signer électroniquement sous TelePAC.</p> | | | | | | |
| <div style="border: 1px solid red; padding: 5px;"> <p>A la suite de votre signature, souhaitez-vous recevoir par mail la confirmation de la suppression de votre délégation (*) ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p>Adresse de messagerie électronique : <input style="width: 90%;" type="text"/></p> <p>Confirmation de l'adresse de messagerie : <input style="width: 90%;" type="text"/></p> </div> <p style="text-align: right; margin-right: 10px;">[3]</p> | | | | | | |
| <p><i>Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*)</i> [4]</p> | | | | | | |
| <div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px 10px;">► ACCEPTER LES CONDITIONS ET SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT LA SUPPRESSION DE LA DÉLÉGATION</div> | | | | | <div style="border: 1px solid green; display: inline-block; padding: 2px 10px;">► ANNULER L'OPÉRATION</div> | |

La signature de votre suppression de délégation génère un accusé de réception que vous pourrez télécharger immédiatement après la signature. Cet accusé de réception restera toujours accessible dans l'écran ACCUEIL du module « Délégation à un organisme de services ».

Si vous souhaitez recevoir l'accusé de réception de votre suppression de délégation par e-mail, vous pouvez le préciser **[3]** avant de cliquer sur le bouton de signature électronique.

Modification de la délégation

Vous pouvez aussi modifier votre **délégation tant que l'organisme de services n'a pas validé sa prise en charge**. Vous pouvez modifier l'organisme de services auquel vous souhaitez déléguer votre télédéclaration, ou modifier le niveau de la délégation, en permettant ou non à l'organisme de services agréé de signer votre déclaration.

Pour modifier votre délégation, cliquez sur « **MODIFIER OU SUPPRIMER LA DELEGATION DE VOTRE TELEDECLARATION** », en bas à droite de l'écran d'accueil.

1. Les modifications possibles

1.1. Changement de l'organisme de services

Si vous souhaitez modifier l'organisme de services auquel vous déléguez votre télédéclaration, sélectionnez le choix **[1]**. Ensuite, sélectionnez le nouvel organisme dans la liste déroulante **[2]**.

ACCUEIL DELEGATION FORMULAIRES ET NOTICES

N° PACAGE : N° SIRET :

TELEDECLARATION DE LA DELEGATION

Vous avez procédé le 11/11/2015 à la signature électronique d'une délégation auprès de l'organisme XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX pour la préparation et pour la signature de votre dossier PAC 2015.

Adresse : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Représenté par : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX en qualité de : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

[▶ Cliquez ici pour consulter l'accusé de réception de votre délégation.](#)

Votre délégation est actuellement en attente de validation par l'organisme XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX. En l'état, cela signifie que cet organisme n'a pas encore accepté de prendre en charge votre télédéclaration.

Si vous le souhaitez, vous pouvez (cocher la case correspondante) :

Supprimer la délégation que vous avez signée

Modifier l'organisme auquel vous confiez votre télédéclaration [1]

Sélectionnez dans la liste proposée ci-après le nouvel organisme auquel vous confiez la télédéclaration de votre dossier PAC 2015 (*) : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX [2]

(si l'organisme auquel vous souhaitez confier votre télédéclaration n'apparaît pas dans la liste proposée, contactez la DDT de votre département.)

Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec ()*

Modifier la nature de la délégation que vous confiez à l'organisme sélectionné

[▶ CONFIRMER LA SUPPRESSION OU LA MODIFICATION](#) [▶ ANNULER LA SAISIE](#)

Après avoir sélectionné le nouvel organisme de services dans la liste déroulante, vous pouvez visualiser les informations le concernant dans la partie d'écran ci-dessous **[3]**. Ces informations vous permettent de vérifier qu'il s'agit bien de l'organisme de services avec lequel vous avez souscrit un contrat.

Si ce dernier est habilité à signer électroniquement les dossiers, vous devez préciser si vous lui déléguez la signature électronique de votre dossier PAC **[4]**.

Modifier l'organisme auquel vous confiez votre télédéclaration

Sélectionnez dans la liste proposée ci-après le nouvel organisme auquel vous confiez la télédéclaration de votre dossier PAC 2015 (*):

(si l'organisme auquel vous souhaitez confier votre télédéclaration n'apparaît pas dans la liste proposée, contactez la DDT de votre département.)

Adresse : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Représenté par : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX **[3]**

en qualité de : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Déleguez-vous également la signature électronique de la télédéclaration de votre dossier PAC 2015 ? (*): Oui Non **[4]**

Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*)

Modifier la nature de la délégation que vous confiez à l'organisme sélectionné **[5]**

[► CONFIRMER LA SUPPRESSION OU LA MODIFICATION](#) [► ANNULER LA SAISIE](#)

Une fois vos réponses renseignées, cliquez sur « **CONFIRMER LA SUPPRESSION OU LA MODIFICATION** » **[5]**, en bas à droite de l'écran.

Vous devez ensuite signer électroniquement votre modification pour la rendre définitive. Voir ci-après « Signature électronique et accusé de réception ».

1.2. Modification du niveau de la délégation

Si l'organisme de services est agréé pour signer électroniquement les télédéclarations, vous pouvez modifier la nature de la délégation.

Pour cela, sélectionnez le choix **[1]** dans l'écran ci-dessous.

ACCUEIL DELEGATION FORMULAIRES ET NOTICES

N° PACAGE : N° SIRET :

TELEDECLARATION DE LA DELEGATION

Vous avez procédé le jj/mm/2014 à la signature électronique d'une délégation auprès de l'organisme XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX pour la préparation et pour la signature de votre dossier PAC 2014.

Adresse : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Représenté par : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX en qualité de : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

[► Cliquer ici pour consulter l'accusé de réception de votre délégation.](#)

Votre délégation est actuellement en attente de validation par l'organisme XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX. En l'état, cela signifie que cet organisme n'a pas encore accepté de prendre en charge votre télédéclaration.

Si vous le souhaitez, vous pouvez (cocher la case correspondante) :

Supprimer la délégation que vous avez signée

Modifier l'organisme auquel vous confiez votre télédéclaration

Modifier la nature de la délégation que vous confiez à l'organisme sélectionné **[1]**

Déleguez-vous la signature électronique de la télédéclaration de votre dossier PAC 2014 à l'organisme XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX ? (*): Oui Non **[2]**

Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*) **[3]**

[► CONFIRMER LA SUPPRESSION OU LA MODIFICATION](#) [► ANNULER LA SAISIE](#)

Sélectionnez dans le choix **[2]** la nature de la délégation que vous souhaitez donner à l'organisme de services : avec ou sans délégation de signature.

Une fois vos réponses renseignées, cliquez sur « **CONFIRMER LA SUPPRESSION OU LA MODIFICATION** » **[3]**, en bas à droite de l'écran.

2. Signature électronique et accusé de réception

Pour enregistrer définitivement votre modification de délégation, vous devez signer électroniquement votre modification. Le récapitulatif de votre nouvelle demande de délégation et de vos engagements est présenté à l'écran. Si vous en agréez les termes, cliquez sur le bouton « **ACCEPTER LES CONDITIONS ET SIGNER ELECTRONIQUEMENT LE DEPOT DE LA DELEGATION** » [2].

ACCUEIL DELEGATION FORMULAIRES ET NOTICES

N° PACAGE : N° SIRET :

TELEDECLARATION DE LA DELEGATION

Vous avez procédé le jj/mm/2015 à la signature électronique d'une délégation auprès de l'organisme XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX pour la préparation et pour la signature de votre dossier PAC 2015.

Adresse : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Représenté par : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX en qualité de : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

► [Cliquer ici pour consulter l'accusé de réception de votre délégation.](#)

Vous demandez maintenant la modification de cette délégation. En effet, vous souhaitez confier la préparation et la signature de votre dossier PAC à l'organisme XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX :

Adresse : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Représenté par : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX en qualité de : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Pour que votre demande de modification soit prise en compte, vous devez la signer électroniquement sous TelePAC. Vous pourrez ensuite à nouveau la modifier tant que l'organisme désigné n'aura pas lui-même validé sous TelePAC la prise en charge de votre délégation.

ATTENTION - La signature sous TelePAC de la délégation de votre télédéclaration 2015 à un organisme de services ne remplace pas l'engagement contractuel que vous devez conclure avec cet organisme. Vous devez avoir préalablement contacté l'organisme et vous être assuré qu'il prend bien en charge votre déclaration.

A la suite de votre signature, souhaitez-vous recevoir par mail la confirmation de l'enregistrement de votre délégation et, ultérieurement, la décision de l'organisme de services auquel vous avez délégué (*) ? Oui Non [1]

Adresse de messagerie électronique : [input type="text"]

Confirmation de l'adresse de messagerie : [input type="text"]

(Si vous répondez Non et que vous ne renseignez donc pas d'adresse de messagerie électronique, vous pourrez tout de même consulter l'état de votre demande de délégation en vous connectant à TelePAC).

Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*) [2]

► ACCEPTER LES CONDITIONS ET SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT LE DÉPÔT DE LA DÉLÉGATION ► ANNULER L'OPÉRATION

La signature de votre modification de délégation génère un accusé de réception que vous pourrez télécharger immédiatement après la signature. Cet accusé de réception restera toujours accessible dans l'écran ACCUEIL du module « Délégation à un organisme de services ».

Si vous souhaitez recevoir l'accusé de réception de votre délégation par e-mail, vous pouvez le préciser [1] avant de cliquer sur le bouton de signature électronique.

Cet e-mail n'est pas obligatoire. Néanmoins il permettra de vous transmettre directement la réponse de l'organisme de services à votre demande de délégation (l'acceptation ou le refus de votre demande de délégation par l'organisme de services).

Reportez-vous au chapitre « Suivi du traitement de votre demande » pour savoir comment être informé de l'acceptation ou du refus de votre demande de délégation par l'organisme de services.

Suivi du traitement de votre demande

A la suite de l'enregistrement de votre délégation (ou de la modification de votre délégation), l'organisme de services concerné par cette demande doit la prendre en charge sur TelePAC : il peut soit la valider soit la rejeter.

Attention : à partir du moment où votre délégation est validée par l'OS, vous ne pouvez plus la modifier ou la supprimer sur TelePAC.

Vous pouvez à tout moment revenir sur TelePAC pour voir si l'organisme de services a accepté ou rejeté votre délégation, ou s'il ne s'est pas encore prononcé. Il vous sera possible de télécharger l'**accusé de validation ou de rejet de votre délégation** en cliquant sur le lien en bas de page **[1]**.

Par ailleurs, si vous avez renseigné votre adresse électronique lors de votre demande d'enregistrement ou de modification de votre délégation, la prise en charge de la demande par l'organisme de services vous sera signalée directement par e-mail.

ACCUEIL DELEGATION FORMULAIRES ET NOTICES

N° PACAGE : N° SIRET :

ACCUEIL

Vous avez procédé le jj/mm/2015 à la signature électronique d'une délégation auprès de l'organisme XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX pour la préparation de votre dossier PAC 2015.

▶ [Cliquer ici pour consulter l'accusé de réception de votre délégation.](#)

Votre délégation a été validée le 13/02/2014 par l'organisme XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX. **[1]**

▶ [Cliquer ici pour consulter l'accusé de validation de votre délégation par l'organisme.](#)